

L'honorable M. BALCER: Je ferai seulement une courte déclaration, et si vous le permettez, je lirai cette explication. Je suis aussi accompagné des deux témoins dont vous avez mentionné les noms.

L'honorable Léon Balcer, ministre des Transports: Honorables sénateurs, le bill C-63 pourvoit à la construction d'un embranchement de 23 milles de chemin de fer de Whitecourt, Alberta, où se termine la présente subdivision ferroviaire de Sangudo, en direction nord-ouest, jusqu'à la propriété de la Pan American Petroleum Corporation dans la région gazifère de Windfall. A cet endroit, on est à compléter la construction d'une usine qui produira du soufre dérivé du gaz naturel. Cette usine sera exploitée par la Texas Gulf Sulphur Company, Inc., en vertu d'un accord conclu avec la Pan American Petroleum Corporation.

Le point important en ce qui concerne ce chemin de fer, c'est que les 23 milles de cette ligne coûteront environ \$2,300,000. La compagnie de chemin de fer et l'industrie ont signé un contrat comportant une garantie, de la part de l'industrie, d'utiliser ce chemin de fer durant une période de 25 années, avec stipulation que si les termes de cette garantie ne sont pas respectés, des amendes seront imposées afin que la compagnie ne perde rien dans l'exploitation du chemin de fer. En outre, comme vous le savez, l'industrie a consenti à effectuer une contribution au comptant pour aider à la construction de la ligne de chemin de fer, et cette somme sera utilisée avant que soit dépensé tout denier accordé en vertu du présent bill, ce qui réduira le coût total de cette ligne que j'ai déjà mentionné.

Les représentants de la compagnie de chemin de fer, qui sont ici présents, seront heureux de vous renseigner sur les aspects économiques de ce projet et sur le trafic qu'ils espèrent voir circuler sur cette ligne.

La compagnie a affirmé que des revenus provenant du transport du soufre suffiront à défrayer le coût d'exploitation et d'entretien de la ligne, les frais de transport sur le reste du réseau, ainsi que les intérêts et les frais d'amortissement de la part que la compagnie de chemin de fer a fournie à la construction de la ligne et qu'en outre elle accusera un surplus raisonnable.

Vous constaterez, j'en suis sûr, que ce bill constitue une magnifique affaire. Je vous remercie sincèrement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser?

Le sénateur REID: Il m'intéresserait de connaître la quantité de soufre qui sera transportée sur cette ligne. Pouvez-vous me renseigner sur ce sujet?

L'honorable M. BALCER: Je suis sûr que nous avons ces chiffres. M. Purves pourra peut-être vous les donner.

M. Donald F. Purves, chef de la Division du développement, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada:

Le sénateur REID: Je désire savoir quelle quantité de soufre sera transportée sur cette ligne.

M. PURVES: Je comprends, sénateur, que vous désirez savoir quel volume circulera sur cette ligne. Ceci fait partie du contrat relatif au trafic que nous avons négocié avec cette compagnie. Je fais appel à l'indulgence du Comité en ajoutant que nous négocions pareils contrats continuellement, et je préférerais ne pas révéler le volume exact du trafic que cette compagnie a garanti d'expédier sur cette ligne. Il est beaucoup moindre que la production totale de l'usine. Nous connaissons la situation du marché du soufre, et nous avons demandé que l'on nous garantisse un certain volume de trafic qu'à notre avis l'industrie pourra facilement nous assurer et nous exigeons le paiement d'une amende,